



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de

Saint-Michel-des-Saints

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
SÉBASTIEN GARIÉPY, DIRECTEUR GÉNÉRAL de la susdite municipalité

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, lors de la séance régulière du 18 septembre 2023, qui aura lieu à la salle Joseph-Moïse Bellerose située au 140 rue Saint-Jacques, à compter de 19 h, devra statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1400, chemin de la Pointe-Fine (matricule 7781-91-0364). La demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire en cours avant, située à plus de 50 pieds de la limite de propriété avant, ce qui contrevient à l'article 16.2.3 du règlement sur les PIIA 400-1998.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.


Donné à Saint-Michel-des-Saints ce 7^e jour de septembre deux mille vingt-trois (2023)



**Sébastien Gariépy,
Directeur général et greffier-trésorier**

Je, soussigné, résidant à **Saint-Michel-des-Saints**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en l'affichant, aux endroits désignés par le conseil, entre **13 h et 16 h 30, le 7^e jour de septembre deux mille vingt-trois (2023)**.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour de septembre deux mille vingt-trois (2023).



**Sébastien Gariépy,
Directeur général et greffier-trésorier**